

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS
DU 9 AVRIL 2019**

Le 9 Avril 2019 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à DECIZE.

Présents : ROY Régine, GUYOT Justine, THEVENET Pascal, HOURCABIE Guy, VINGDIOLET Marie-Christine, GAUTHERON François, TEYSSIER Dominique, FONVERNE Jean-Marc, BERNIGAUD René, MONNETTE Jean-Marie, JULIEN Joëlle, CAILLOT Daniel, NAUX Louis, CONCEPTION Monique, GOULET André, THEVENARD Pierre, SCHWARZ François, COLAS David, ESCURAT Elisabeth, FALLET Guy, DELLA TOFFOLA Solange, SAURAT Jean-François, RAPIAT Michel, JAILLOT Annick, BEAUNEE Michel, DAGUIN Bernard, ROLLIN Philippe, LONGO Orféo, ROUSSELIN Martine, GIRARD Pascal, VADROT Philippe, BERNARD Colette, JAMET Christine, GERMAIN Jean-Claude, SOISSON Jean-Marc, CHABANNES Marie-José.

Excusés : BARBIER Daniel (pouvoir à MC Vingdiolet), BARBIER Roger, MAZOIRE Guy, AMIOT Guy (pouvoir à B Daguin), CORLAY Jean-Yves (pouvoir à M Conception), GAUCHER Noël (pouvoir à D Caillot), GATEAU Mireille (pouvoir à O Longo), BUCH Corinne (pouvoir à JM Fonverne), ROUGET Nathalie, COLIN Séverine (pouvoir à P Rollin), FOUBERT Delphine, DUDRAGNE Arnaud (pouvoir à JM Monnette).

Secrétaire de séance : LONGO Orféo.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Sommaire

Sommaire	1
1. Adoption du compte-rendu.....	2
2. Compte rendu de l'exercice des délégations	2
3. Comptes de gestion 2018	2
4. Comptes administratif 2018	2
5. Affectation des résultats de fonctionnement 2018	5
6. Budgets primitifs 2019	6
7. Vote des taux	11
8. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	11
9. Subventions	12
10. Contribution	12
11. Avis sur le dragage du canal latéral à la Loire	12
12. Convention de gestion des digues de Decize	13
13. Position de la Communauté de Communes vis-à-vis du SINALA	13
14. Ressources humaines : autorisation permanente de recours à l'emploi ponctuel.....	14
15. Ressources humaines : Poste d'animateur territorial	14
16. Aménagement numérique du territoire : motion de soutien à la Candidature de Lucenay Les Aix au programme New Deal Mobile.....	15
17. SDMA : convention Ecodds.....	16
18. Affaires financières : Tarifs.....	16

1. Adoption du compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil du 5 Mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux délibérations n°2017/126 et n 2018/009 du Conseil Communautaire et, Madame la Présidente rends compte de l'exercice des délégations qui lui ont été confiées et propose au Conseil de prendre acte de ce compte rendu.

➤ Défense-Recours :

Dépôt de plainte pour vol avec effraction le 14 février 2019 au bungalow de la déchetterie de Champvert. Dépôt de plainte contre les propriétaires de comptes Facebook® ayant posté des propos injurieux et diffamatoires envers la Communauté et l'un de ses agents sur le groupe du réseau social « Tu sais que tu es de Decize quand... »

➤ Régie

Constitution d'une sous-régie de recette domiciliée à l'abris du pêcheur à Decize pour la régie de l'Etang de Cossaye

➤ Marchés, conventions

Analyses des eaux à l'ancienne décharge de La Machine

Titulaire du marché : AMP Environnement / Montant du marché : 4000 € HT (4800 € TTC) /Date de signature du marché : 25 Mars 2019

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

3. Comptes de gestion 2018

Les comptes de gestion 2018 dressés par le comptable et rappelés ci-après n'appellent pas de réserves ; aussi la Présidente propose au Conseil de les approuver.

Budget Principal 2018 (n°29000)

Budget annexe « Bâtiments industriels » 2018 (Locations / n°29100)

Budget annexe Ordures ménagères 2018 (n°29200)

Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2018 (n°29300)

Budget annexe « Ports » 2018 (n°29400)

Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » 2018 (n°29500)

Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2018 (n°29600)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

4. Comptes administratif 2018

La Présidente s'étant retirée, La 1^{ère} Vice-Présidente soumet à l'approbation du Conseil les comptes administratifs.

Budget Principal 2018 (n°29000)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2018	8 991 918,44 €
Fonctionnement	Recettes 2018	8 646 268,50 €
Fonctionnement	Résultat 2018	-345 649,94 €
Fonctionnement	Résultat 2017 reporté	1 401 376,77 €
Fonctionnement	Résultat à affecter (excédent)	1 055 726,83 €
Investissement	Dépenses 2018	859 276,88 €
Investissement	Recettes 2018	287 334,97 €
Investissement	Résultat 2018	-571 941,91 €
Investissement	Résultat 2017 reporté	71 392,56 €
Investissement	Résultat cumulé	-500 549,35 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2018 dépenses</i>	<i>-193 317,63 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2018 recettes</i>	<i>69 200,00 €</i>

Budget annexe « Bâtiments industriels » 2018 (Locations / n°29100)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2018	49 824,97 €
Fonctionnement	Recettes 2018	535 828,51 €
Fonctionnement	Résultat 2018	486 003,54€
Fonctionnement	Résultat 2017 reporté	- €
Fonctionnement	Résultat à affecter	486 003,54 €

Investissement	Dépenses 2018	313 846,84 €
Investissement	Recettes 2018	185 450,73 €
Investissement	Résultat 2018	-128 396,11 €
Investissement	Résultat 2017 reporté	-129 946,73 €
Investissement	Résultat cumulé	-258 342,84 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2018 dépenses</i>	<i>-606 264,96 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2018 recettes</i>	<i>333 510,00 €</i>

Budget annexe « Ordures ménagères » 2018 (n°29200)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2018	3 315 511,18 €
Fonctionnement	Recettes 2018	3 136 430,35 €
Fonctionnement	Résultat 2018	-179 080,83 €
Fonctionnement	Résultat 2017 reporté	549 451,44 €
Fonctionnement	Résultat 2018	370 370,61 €

Investissement	Dépenses 2018	324 208,03 €
Investissement	Recettes 2018	294 242,07 €
Investissement	Résultat 2018	- 29 965,96 €
Investissement	Résultat 2017 reporté	153 986,00 €
Investissement	Résultat cumulé	124 020,04 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2018 dépenses</i>	<i>-45 164,12€</i>

Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2018 (n°29300)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2018	21 323,10 €
Fonctionnement	Recettes 2018	82 243,44 €
Fonctionnement	Résultat 2018	60 920,34 €
Fonctionnement	Résultat 2017 reporté	-5 923,88 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	54 996,46 €
Investissement	Dépenses 2018	156 621,08 €
Investissement	Recettes 2018	31 305,52 €
Investissement	Résultat 2018	- 125 315,56 €
Investissement	Résultat 2017 reporté	71 405,05 €
Investissement	Résultat à reporter	-53 910,51 €

Budget annexe « Ports » 2018 (n°29400)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2018	222 949,33 €
Fonctionnement	Recettes 2018	565 246,15 €
Fonctionnement	Résultat 2018	342 296,82 €
Fonctionnement	Résultat 2017 reporté	-199 457,64 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	142 839,18 €

Investissement	Dépenses 2018	2 432 625,69 €
Investissement	Recettes 2018	2 724 204,63 €
Investissement	Résultat 2018	291 578,94 €
Investissement	Résultat 2017 reporté	448 741,93 €
Investissement	Résultat à reporter	740 320,87 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2018 dépenses</i>	<i>-1 057 321,19 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2018 recettes</i>	<i>461 155,49 €</i>

Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » 2018 (n°29500)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2018	362 955,62 €
Fonctionnement	Recettes 2018	347 828,12 €
Fonctionnement	Résultat 2018	- 15 127,50 €
Fonctionnement	Résultat 2017 reporté	140 980,00 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	125 852,50 €
Investissement	Dépenses 2018	- €
Investissement	Recettes 2018	347 828,12 €
Investissement	Résultat 2018	347 828,12 €
Investissement	Résultat 2017 reporté	-319 466,12 €
Investissement	Résultat à reporter	28 362,00 €

Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2018 (n°29600)

Fonctionnement	Dépenses 2018	335 778,97 €
Fonctionnement	Recettes 2018	335 778,97 €
Fonctionnement	Résultat 2018	0 €
Fonctionnement	Résultat 2017 reporté	88 363,23 €
Fonctionnement	Résultat à reporter	88 363,23 €

Investissement	Dépenses 2018	335 778,97 €
Investissement	Recettes 2018	335 778,97 €
Investissement	Résultat 2018	0 €
Investissement	Résultat 2017 reporté	- 269 778,97€
Investissement	Résultat à reporter	- 269 778,97 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, approuve l'ensemble des comptes administratifs.

5. Affectation des résultats de fonctionnement 2018

➤ **Budget Principal 2018 (n°29000)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 055 726,83€
- un déficit d'investissement de 500 549,35 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 193 317,63 € en dépenses et de 69 200 € en recettes.

La Présidente propose au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en excédents de fonctionnement capitalisés pour 624 666,98 €
- en résultat de fonctionnement reporté pour 431 059,85€

➤ **Budget annexe « Bâtiments industriels » 2018 (Locations n°29100)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 486 003,54 €
- un déficit d'investissement de 258 342,84 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 606 264,96 € en dépenses de 333 510 € en recettes.

La Présidente propose au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en excédents de fonctionnement capitalisés pour 486 003,54 €

➤ **Budget annexe « Ordures ménagères » 2018 (n°29200)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 370 370,61€
- un excédent d'investissement de 124 020,04 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 45 164,12 € en dépenses.

La Présidente propose au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en résultat de fonctionnement reporté pour 370 370,61 €

➤ **Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2018 (n°29300)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 54 996,46 €
- un déficit d'investissement de 53 910,51 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser,

La Présidente propose au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en excédents de fonctionnement capitalisés pour 53 910,51 €
- en résultat de fonctionnement reporté pour 1 085,95 €

➤ **Budget annexe « Ports » 2018 (n°29400)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 142 839,18 €
- un excédent d'investissement de 740 320,87 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 1 057 321,19 € en dépenses de 461 155,49 € en recettes.

La Présidente propose au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté

- en résultat de fonctionnement reporté pour 142 839,18 €

➤ **Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » 2018 (n°29500)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 125 852,50 €
- un excédent d'investissement de 28 362 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

La Présidente propose au Conseil d'affecter, compte tenu des règles spécifiques aux budgets de lotissement, le résultat de fonctionnement constaté en résultat de fonctionnement reporté pour 125 852,50 €.

A noter que le Conseil a voté en 2018 la clôture de ce budget ; les opérations dans ce sens seront menées par le Comptable sur l'exercice 2019 et les résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement seront réintégré au budget principal en 2020.

➤ **Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2018 (n°29600)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 88 363,23 €
- un déficit d'investissement de 269 778,97 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

La Présidente propose au Conseil d'affecter, compte tenu des règles spécifiques aux budgets de lotissement, le résultat de fonctionnement constaté résultat de fonctionnement reporté pour 88 363,23 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée l'ensemble des propositions.

6. Budgets primitifs 2019

Six budgets qui sont soumis successivement à l'approbation du Conseil

➤ **Budget Principal 2019 (n°29000).**

Le budget principal de la CCSN s'équilibre :

- à 9 500 733,35 € pour la section de fonctionnement,
- à 5 150 663,19 € pour la section d'investissement.

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes comprennent l'excédent de fonctionnement reporté pour 431 059 €, les impôts « ménages » et « entreprises », budgétés à taux inchangés pour 7 064 705 €, les dotations de compensation fiscales budgétées à 601 843 € ; les dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements budgétées en baisse respectivement à 237 537€ et 890 000 €.

Le FPIC est budgété à 230 000 € inchangé et le FCTVA en fonctionnement est prévu à 10 000€.

154 214 € au titre des produits exceptionnels correspondent à la reprise anticipée du résultat de clôture du budget des Fontaines douces (qui ne sera intégré comptablement qu'en 2020 lorsque la Trésorerie aura fini les écritures de liquidation).

Les autres produits sont budgétés globalement à 111 374€ et comprennent notamment les droits d'entrée et la vente de produits au Musée, la redevance pour le réseau de chaleur, les cartes de pêche, les droits de stationnement à l'aire des gens du voyage, la vente d'herbe sur pied, les subventions pour le PCAET et pour les événements au Musée.

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses par chapitre s'observent de la manière suivante :

- ***le chapitre 014 – Atténuation de produits représente une somme de 5 505 218 €***

Les attributions de compensation aux Communes sont le plus grand poste de dépenses pour un montant de 5 144 355 €, s'y ajoutent la contribution au FNGIR et au FPIC.

- ***le chapitre 011 – Charges à caractère général représentent une somme de 713 000 €.***

Pour ce chapitre les crédits sont budgétés sur la base des réalisations 2018 et en prenant en compte les opérations exceptionnelles et notamment la mission PCAET et les championnats de canoé.

Les achats de prestations de services comprennent notamment une somme de 30 000 € affectée à la promotion du territoire. La ventilation de la somme sera proposée par la commission en charge de la promotion du territoire et validée par le bureau.

Une somme de 91 000 € est prévue sur les articles « fournitures de voiries » et « entretien et réparation de voirie » pour l'enrobé à froid et les opérations de point à temps au titre de la solidarité intercommunale.

Une somme 54 000 € est prévue au sein de l'article « contrat de prestation de service » au titre de la mission PCAET en 2019. Les sommes déboursées donneront lieu à une subvention de 30%.

Une somme de 11 700 € est fléchée pour la mission de mise en place de la taxe de séjour.

Les autres crédits ouverts n'appellent pas de remarques particulières et représentent pour l'essentiel la continuité des charges et contrats.

- **le chapitre 012 – Charges de personnel représente une somme globale de 711 600 €.**

L'effectif présent au 1^{er} Avril est de 16,13 ETP. Le reste du personnel est valorisé comptablement sur le budget annexe Déchets ménagers.

- ***le chapitre 65 – Autres charges de gestion s'élève à 630 744 €.***

Ce chapitre comprend des contributions aux organismes de regroupement pour 168 000 €, notamment le PETR, le syndicat mixte du Canal du Nivernais, Nièvre numérique et le Scot du Grand Nevers.

Dans les compétences de la CCSN est inclus l'enfouissement des réseaux dans les centres bourgs. Une somme de 87 927 € est réservée à l'enfouissement des réseaux réalisé par le SIEEEN, correspondant aux annuités des opérations de travaux déjà réalisées pour 14 225€ et aux parts « télécom » des opérations qui seront facturées en 2019 :

- Cossaye - DRBT route de la Chapelle (report 2017-part orange)
- St Ouen sur Loire - DRBT rue de l'Etang (report 2017-part orange)
- Druy Parigny - DRBT route de Béard (report 2018-part orange)
- St Germain Chassenay - Longriot (report 2018-part orange)

Les autres postes (indemnités, remboursement de charges aux communes membres, subventions) sont reconduits sans variations significatives hormis une subvention exceptionnelle aux Championnats d'Europe de Canoé.

- ***le chapitre 66 – Charges financières représente les intérêts des emprunts et s'élève 42 414 €.***
- ***le chapitre 67 – Charges exceptionnelles représente les financements des budgets annexes ou des services délégués.***

La contribution au fonctionnement de l'Office du Tourisme délégué à la SPL est de 175 000 € et comprend tout ce qui a trait au fonctionnement de l'office, à l'impression des brochures, aux visites, au personnel permanent et saisonnier en lien avec la promotion et le développement touristique.

Il n'est pas versé de subvention d'équilibre aux budgets annexes en 2019.

- ***Amortissements, dépenses imprévues et virement à la section d'investissement***

Les amortissements s'élèvent à 93 644 € et, dans le chapitre dépenses imprévues, une somme de 64 179 € a été réservée.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 1 563 932 €.

- **Section d'investissement**

On note des restes à réaliser de 11 868 € pour l'étude concernant la Zone des Caillots ; de 2 108 € pour l'Office du Tourisme, de 38 605 € pour l'AMO à l'Aire des Gens du Voyage, de 50 627 € pour l'aménagement de la Zone Communautaire des Petits Champs, de 82 171 € pour la fin des travaux à l'usine de céramique et de 7 936€ pour les travaux hors programmes.

Sur le budget 2019, il est prévu les investissements suivants :

- 2 400 000 € au titre de la participation au déploiement de la Fibre

- 100 000 € de subventions d'investissement au titre du règlement communautaire « aide à l'immobilier d'entreprise »
- 100 000 € de subventions d'investissement au titre d'un fonds de concours aux 16 plus petites communes
- Les crédits de paiement 2019 pour l'opération de réhabilitation de l'aire des Gens du voyage pour un montant de 979 407 €
- Acquisition d'un ensemble roulant et d'un bateau faucardeur avec reprise du bateau amphibie pour un montant de 187 200 €
- 150 000 € sont réservés pour d'éventuelles opportunités immobilières qui seraient identifiées au sein du débat sur les orientations en termes de développement économique
- La construction d'un City Stade à l'espace touristique Amphélia à Imphy pour 66 000 €
- 56 000 € pour l'aménagement d'un local commercial à Lucenay
- 54 000 € pour une étude d'extension du Musée dans le cadre du contrat de territoire
- 53 000 € pour une étude d'avant-projet au Centre Fresneau
- 40 000 € réservés pour de l'investissement en voirie communautaire
- 20 000 € pour la tranche 2019 des chemins de randonnée

Des subventions ont été demandées pour l'ensemble de ces projets immobiliers d'investissements.

Par ailleurs il est prévu des travaux hors programme pour un montant de 83 976 € comprenant notamment l'aménagement de rampes d'accès à la Loire et ainsi que des aménagements à l'étang Grenetier. 64 179 € sont réservées sur les dépenses

Les **recettes d'investissement**, outre l'affectation du résultat de fonctionnement pour 624 666 €, les recettes comprennent un virement de la section de fonctionnement pour 1 563 932€, les subventions d'investissement prévues pour 532 990 € et le FCTVA pour 266 229 €.

Le soutien à la Fibre est financé par un emprunt de 2 000 000 €.

Un débat s'ouvre.

Monsieur Bernigaud pose la question de la mise en place d'un fonds de concours aux plus petites communes et regrette la somme trop petite envisagée (1% du budget de fonctionnement). Madame Roy répond que le dispositif était une proposition de sa part et que la question, retirée des travaux du bureau du 26 mars, a été reprise au bureau du 2 avril. Elle ajoute que le travail sur le règlement est en cours d'instruction par le bureau. Monsieur Fonverne expose qu'il est contre les fonds de concours, qu'il ne faut pas marginaliser les « petites communes » par une compensation financière et que le territoire doit être appréhendé comme un ensemble. Monsieur Gautheron dit qu'il faut acter le principe et que les montants alloués pourront être réajustés. Il précise que le montant n'est pas anodin puisqu'il représente 6% de l'excédent.

Monsieur Colas prend la parole pour indiquer que les montants au chapitre 67 lui paraissent trop élevés ou pas assez expliqués.

Monsieur Gautheron dit que l'on acte le projet fibre par le vote du principe de son financement par l'emprunt. Il se réjouit de la démarche de SFR sur le territoire et souhaite que la montée en débit sur le WI MAX soit une alternative crédible pour les zones non fibrées.

Il dit que le projet majeur à mener à bien pour la structuration touristique du territoire est celui du Centre Fresneau.

Madame Guyot remercie la CCSN pour la subvention aux Championnats d'Europe de Canoë ainsi que pour les soutiens en nature que sont le faucardage et la participation à la logistique de l'événement. En regrettant le désengagement de l'Etat, elle dit que ce sera un événement moteur de la saison estivale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins 5 abstentions, approuve le budget primitif.

➤ **Budget annexe « Bâtiments industriels » 2019 (Locations / n°29100)**

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 40 000 € en fonctionnement et à 4 755 567 € en investissement.

- **En section de fonctionnement :**

Les recettes comprennent les revenus des immeubles et autres produits pour 40 000 €.

Les dépenses comprennent les charges à caractère général pour 22 839 €, le virement à la section d'investissement pour 13 521 €, le remboursement d'intérêts à la commune de St Léger des Vignes pour un emprunt pour un bâtiment mis à disposition ainsi que les intérêts d'emprunt pour l'hôtel de l'agriculture.

- **En section d'investissement :**

A noter qu'une avance et une reprise sur avance est budgétée pour permettre au Maître d'ouvrage délégué de la maison de santé d'Imphy de procéder au paiement des factures TTC aux entrepreneurs à hauteur respectivement de 1 840 801 € et de 2 124 186 €.

Les restes à réaliser représentent 606 264 € en dépenses et correspondent pour 210 000 € à une acquisition en cours sur Imphy au titre d'un engagement pris par la Communauté de Communes Fil de Loire avant la fusion, et pour 299 649 € et 96 615 € à des engagements déjà pris pour la Maison de santé d'Imphy et pour le Bâtiment formation. 333 510 € de restes à réaliser en recettes correspondent à des engagements de subventions à percevoir. Les recettes comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 486 003 € et l'autofinancement de la section de fonctionnement de 13 521 €.

Les subventions portées au budget sont l'ensemble de celles escomptées pour le bâtiment formation pour un montant de 270 390 € et les subventions escomptées pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Imphy pour 677 956 €.

Le financement par l'emprunt s'élève à 850 000 €.

Les dépenses comprennent : le déficit reporté pour 258 342 €, 305 384 € pour le bâtiment formation au Port de la Copine à Champvert et 19 127 pour son équipement, 1 470 505 € pour la MSP d'Imphy, et 20 140 € de remboursement en capital d'emprunts.

40 000 € sont réservés pour l'achat d'un terrain pour implanter la Maison de Santé de Decize et 70 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce projet.

125 000 € sont réservés pour d'éventuelles opportunités immobilières qui seraient identifiées au sein du débat sur les orientations en termes de développement économique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif.

➤ **Budget annexe « Ordures ménagères » 2019 (n°29200)**

Le budget primitif ordures ménagères agrège les territoires où la compétence OM est entièrement déléguée et ceux où la collecte est effectuée en régie.

✓ ***Dépenses de fonctionnement***

Les charges de fonctionnement estimées s'élèvent à 3 104 370 € dont 577 350 € pour les charges à caractère général, 1 097 300 € pour les charges de personnel, 148 162 € pour les amortissements, 8 464 € pour les dépenses imprévues.

Le compte « autres charges de gestion courante » agrège le versement estimé au SIEEEN pour la compétence traitement déléguée pour un montant de 957 810 € et le reversement de la TEOM pour un montant de 294 190 € aux trois syndicats assurant l'intégralité de la compétence OM.

Les charges d'intérêts représentent 4 093 €.

Le virement à la section d'investissement est nul en raison d'amortissements consécutifs.

✓ ***Recettes de fonctionnement***

Le résultat reporté est conséquent à 370 370 € car il intègre des recettes exceptionnelles sur les dernières opérations de liquidation du SIOM.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 104 370 € dont 2 330 000 € au titre de la TEOM, 121 000 € au titre de la redevance spéciale ainsi que des prestations et ventes tarifées. 250 000 € sont estimés pour les soutiens au tri et les valorisations matières issue de la collecte sélective reversés par le SIEEEN.

✓ ***Recettes d'investissement***

Les recettes d'investissement sont constituées d'amortissements conséquents à hauteur de 148 162 €. Le report du résultat d'investissement est à 124 020 €.

✓ ***Dépenses d'investissement***

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 272 182 € dont 45 164 € de restes à réaliser.

52 410 € sont affectés au remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement prévues en 2019 sont de 12 800 € pour divers matériels et véhicule et de 40 100 € pour les contenants à déchets (composteurs, bacs, biosceaux, réparations bennes).

30 000€ d'achat de terrain, 15 000 € d'étude et 66 708 € de travaux sont fléchés vers le réaménagement du cheminement à la déchetterie d'Imphy.

Les éventuelles dépenses d'investissement qui pourront être induites suite à l'audit en cours ne sont pas budgétées actuellement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins une abstention, approuve le budget primitif.

➤ **Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2019 (n°29300)**

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 20 625 € en fonctionnement et à 74 536 € en investissement.

- **En section de fonctionnement :**

Les recettes comprennent le résultat reporté pour 1 085 €, la reprise en section de fonctionnement de subventions d'investissement amortissables pour 15 227 € et 4 312€ de produits divers.

Les dépenses comprennent la dotation aux amortissements pour 20 626 €.

- **En section d'investissement :**

Les recettes comprennent l'autofinancement de la section de fonctionnement pour 53 910 € et la dotation aux amortissements pour 20 626 €.

Les dépenses comprennent le résultat reporté pour 53 910 €, 15 227 € pour l'amortissement des subventions et 5 398 € pour diverses dépenses.

La Présidente demande au Conseil d'approuver le budget primitif tel qu'il vient de vous être présenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif.

➤ **Budget annexe « Ports » 2019 (n°29400)**

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 225 322 € en fonctionnement et à 4 825 669 € en investissement.

- **En section de fonctionnement**

Les recettes comprennent les redevances d'usage versées par la SPL Confluence et le Boat pour 76 550€, la reprise en section de fonctionnement de subventions d'investissement amortissables pour 5 932 € et le résultat reporté pour 142 839 €.

Les dépenses comprennent les charges à caractère général (contrats de prestations de services, impôts et redevances à VNF) pour 63 000 €, le remboursement des bâtiments occupés par le Boat à la Ville de Decize pour 24.000 €, le remboursement des intérêts des emprunts pour 63 945 € et la dotation aux amortissements de 74 376 €.

- **En section d'investissement :**

A noter qu'une avance et une reprise sur avance est budget pour permettre au Maître d'ouvrage délégué du Centre Technique Fluvial de procéder au paiement des factures TTC aux entrepreneurs à hauteur de 2 322 799 € et 2 457 242 €.

Les recettes comprennent le résultat reporté de 740 320 € et la dotation aux amortissements de 74 376 € et l'emprunt pour 500 000 €.

Pour le Centre Technique Fluvial (CTF), sont inscrites pour 592 573 € les subventions programmées pour le projet, déduction faite des acomptes déjà perçus (et valorisés dans le report en investissement).

Les dépenses comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 268 028 € et l'amortissement des subventions pour 5 932 €.

Les crédits de paiement 2019 du Centre Technique Fluvial (CTF) sont inscrits pour 1 080 987 € et correspondent au montant des travaux qui seront facturés sur l'exercice 2019.

1 057 321 € de travaux et 461 155 € de subventions sont aussi inscrits au titre des RAR sur le CTF. 90 599 € sont inscrit pour l'équipement mobilier du CTF.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins une abstention, approuve le budget primitif.

➤ **Budget annexe « Lotissement des Fontaines Douces » 2019 (n°29500)**

Le Conseil a voté en 2018 la clôture de ce budget ; les opérations dans ce sens seront menées par le Comptable sur l'exercice 2019 et les résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement seront réintégré au budget principal en 2020.

Il n'est pas voté de budget primitif.

➤ **Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2019 (n°29600)**

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 605 558 € en fonctionnement et à 605 558 € en investissement.

Ce budget retrace les opérations et variations de stocks liées aux opérations concernant la zone activité.

Pour 2019 il n'est pas prévu, à priori, d'opération particulière.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, approuve le budget primitif.

7. Vote des taux

Pour être en cohérence avec les budgets primitifs adoptés, la Présidente propose au Conseil de fixer les taux 2019, inchangés, comme suit :

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Taxe d'habitation (TH)	Taxe foncière non bâti (TFNB)	Taxe foncière bâti (TFB)
25,94%	13,13%	2,16%	0,069%

La Présidente propose au Conseil de mettre en réserve la réserve de taux capitalisée au titre de la CFE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

8. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour les communes d'Avril et Fleury sur Loire

Zone 09 EXV200 AVRIL FLEURY

La Présidente expose que le SICTOM d'Avril a communiqué un produit attendu de 34 147 € (34 146 € en 2018) aussi elle propose au Conseil de fixer le taux pour cette zone à 11,38% pour atteindre ce produit.

Pour la commune de Saint Germain Chassenay

Zone 10 EXV200 ST GERMAIN

La Présidente expose que le SYCTOM de Saint Pierre le Moûtier a communiqué un produit attendu de 29 137,50 (28 303 € en 2018) et par que ailleurs la Communauté a dû réduire des titres de redevance sur la commune pour un montant de 366,15 € en 2019, aussi elle propose au Conseil de fixer le taux de cette zone à 12,99% pour atteindre le produit de 29 503,65 €.

Pour les communes de Cossaye, Laménay sur Loire, Lucenay les Aix et Toury-Lurcy

La Présidente expose que le SICTOM du Nord Allier a communiqué un produit attendu de 230 892 €, aussi elle propose Conseil de fixer les taux pour les zones concernées comme suit pour atteindre ce produit :

Commune	Taux 2018	Taux 2019
Lucenay les Aix	16,21%	16,02%

05 E EXV200 K087 (P)		
Toury-Lurcy 04 ZIP UNIQUE TOURY EXV104 (P)	14,75%	14,53%
Cossaye 06 F EXV200 K087 (P)	16,80%	16,55%
Lucenay les aix 06 F EXV200 K087 (RA)	13,00%	12,81%
Cossaye 08 H EXV200 K087 (RA)	14,71%	14,49%
Lamenay 08 H EXV200 K087 (P)	13,64%	13,44%
Lucenay les Aix 08 H EXV200 K087 (RB)	11,41%	11,26%
087 COSSAYE 01 BRAS LATERAL		14,49%
137 LAMENAY SUR LOIRE 01 BRAS LATERAL		13,44%
146 LUCENAY LES AIX 01 BRAS LATERAL		11,26%

Sur le secteur de collecte en régie

Pour atteindre le produit attendu de 230 892 € nécessaire à équilibrer le budget et pour continuer l'harmonisation des taux en cours, la Présidente propose au Conseil de fixer les taux pour les zones concernées comme suit :

	<i>Taux 2018</i>	Taux 2019
C2	12,34%	12,11%
C1 ex SIOM	12,03%	11,77%
C1 ex FDL	10,95%	10,95%
C1 La Fermeté	10,95%	10,95%

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé l'ensemble des propositions.

9. Subventions

La Présidente propose au Conseil de répartir comme suit le crédit de 95 000€ inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2019 sous l'intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations » :

- Association Championnat d'Europe de Canoë : 25 000 €
- Mission Locale : 18 000 €
- Maison de l'Emploi : 34 000 €
- Maison départementale de l'emploi et de la formation : 10 000 €
- Comité d'Organisation du Tour Nivernais-Morvan : 8 000 €

La Présidente propose aussi au Conseil de lui donner pouvoir pour signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé les propositions.

10. Contribution

La Présidente propose au Conseil, au vu des crédits inscrits au compte 6748 du Budget Primitif 2019, de contribuer aux obligations de service public déléguées :

- SPL Confluence : 175 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins une abstention, agréé la proposition.

11. Avis sur le dragage du canal latéral à la Loire

Le Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD) du canal latéral à la Loire et du canal de Roanne à Digoin (UHC3) prévoit les opérations menées par VNF sur la période 2018-2027, il doit être soumis aux autorités environnementales et fait l'objet d'une enquête publique.

L'avis de la Communauté de Communes Sud Nivernais est sollicité sur la demande d'autorisation environnementale.

La bonne navigabilité du canal latéral à la Loire, du canal du Nivernais et de la Confluence est primordiale pour le développement du Territoire.

Les documents d'enquête publique ayant été mis à votre disposition sur le site de la CCSN et au secrétariat, la Présidente propose au Conseil de rendre un avis favorable concernant la demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

12. Convention de gestion des digues de Decize

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Sud Nivernais est titulaire de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Dans le cadre des dispositions du IV de l'article 59 loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, « l'Etat ou l'un de ses établissements publics, lorsqu'il gère des digues à la date d'entrée en vigueur de la présente [ladite] loi, continue d'assurer cette gestion pour le compte de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre compétent pour la défense contre les inondations et contre la mer pendant une durée de dix ans à compter de cette date. Une convention détermine l'étendue de ce concours et les moyens matériels et humains qui y sont consacrés. Elle ne peut être modifiée qu'à l'initiative de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les charges qui sont transférées font l'objet, dans le cadre d'une convention, d'une compensation. Pendant cette période, le financement des travaux de mise en conformité des ouvrages avec les exigences réglementaires et légales incombe à l'Etat ».

Aussi les services de l'Etat dans la Nièvre se sont rapprochés de la CCSN pour l'établissement d'une convention pour les digues domaniales du Val de Decize.

Au Conseil du 3 Juillet dernier, des interventions ont été faites dans le sens d'une attention accrue à porter à cette convention et un groupe de travail a été mis en place.

Consécutivement, une visite sur site de la digue a été entreprise, et des réunions de travail ont eu lieu.

Un projet de convention amendé a été présenté à la DTT et a fait l'objet d'une négociation visant à sécuriser les droits de la CCSN.

Aussi, la Présidente demande au Conseil de l'autoriser à signer la version négociée de ladite convention qui sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

13. Position de la Communauté de Communes vis-à-vis du SINALA

Lors du Comité syndical du 14 Novembre 2018 du Syndicat Intercommunal de la Nièvre pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SINALA) auquel ont été invités les Présidents de Communautés, le Président du SINALA a fait un plaidoyer poignant en faveur d'une culture partagée du risque et de la prévention dans la Nièvre et souligné l'importance de l'établissement public territorial de bassin Loire à cet égard.

Lors de la même séance, les services de l'Etat du contrôle de légalité et de l'accompagnement des territoires étaient présents pour présenter tant le fond que la forme de la compétence GEMAPI, obligatoire depuis le 1er Janvier 2018 pour les Communautés de Communes.

Sur la forme, la combinaison de l'Article L5214-21 du Code Général des Communes qui prévoit que « La communauté de communes est [également] substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. [...] Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiés. » et de l'objet statutaire du SINALA qui consiste à « assurer la protection contre les inondations » et « améliorer le régime et la qualité des eaux » implique l'application du mécanisme de représentation-substitution pour la compétence GEMAPI.

Concrètement ce mécanisme a conduit la Communauté Sud Nivernais à se substituer aux Communes précédemment membres du SINALA au sein de ce dernier. Les Communes concernés sont Avril sur Loire, Béard, Cossaye, Decize, Devay, Druy Parigny, Fleury sur Loire, Imphy, Lamenay sur Loire, Saint Léger des Vignes, Saint Ouen sur Loire et Sougy sur Loire.

Sur le fond, le SINALA est tenu d'exercer pleinement la compétence GEMAPI au titre d'un transfert de compétence en lieu et place de la Communauté Sud Nivernais sur le territoire de ces communes.

Cette obligation impliquerait notamment la responsabilité de la gestion de la Digue domaniale de Decize, sa régularisation en système d'endiguement et la définition du niveau de protection dudit système. Elle impliquerait aussi la participation aux démarches de préfiguration de contrats de territoire sur l'Aron et autour de la Plaine Alluviale de la Loire et ainsi que la prise en charge du faucardage des invasives.

Aussi, et malgré l'intérêt indéniable du SINALA en tant que structure de représentation de la Loire nivernaise au sein de l'EP Loire, il ne semble pas être dimensionné pour exercer pleinement la compétence GEMAPI et en garantir les risques associés sur le territoire de la Communauté Sud Nivernais.

Pour ces raisons, poussées par les mutations institutionnelles imposées et sans préjudice de la reconnaissance du travail accompli depuis des années, la Présidente propose au Conseil de demander la sortie de la Communauté de Communes du SINALA.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins une abstention, agréé la proposition.

14.Ressources humaines : autorisation permanente de recours à l'emploi ponctuel

La mise en œuvre des manifestations organisées par la Communauté, notamment cette année au Musée de la Mine, nécessite le recrutement de professionnels du spectacle vivant,

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle et de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Leur rémunération sera fixée à chaque prestation par le contrat d'engagement.

Le versement des cotisations et contributions sociales aux différentes caisses (URSSAF – ASSEDIC – AUDIENS – CMB - AFDAS – CONGES SPECTACLE) sera effectué par l'intermédiaire du GUSO.

La Présidente propose au Conseil d'approuver les conditions de recrutement suivantes :

- des techniciens assurant la mise en place des spectacles rémunérés dans la limite de 20 € brut de l'heure;
- des artistes assurant les spectacles rémunérés au cachet dans la limites des crédits prévus aux budget.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

La Présidente propose au Conseil d'autoriser, dans la limite des crédits prévus au budget, le recours à l'emploi vacataire sur la base d'un forfait brut de 60 € maximum par demi-journée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

15.Ressources humaines : Poste d'animateur territorial

La Communauté de Communes Sud Nivernais a procédé à l'élaboration d'un projet de territoire pour s'inscrire dans une stratégie de développement territorial. Cette démarche s'est concrétisée par la signature fin 2018 d'un contrat cadre de Partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre.

Afin de réaliser pleinement le programme opérationnel territorial défini, le Conseil Départemental alloue à la CCSN des crédits spécifiques au titre des fonds territoriaux qui s'élèvent à 723 424 €. Sur cette enveloppe consacrée à

l'investissement, 10% maximum – limités à 50 000€ peuvent être consacrés à de l'ingénierie. C'est pourquoi la CCSN a choisi d'inscrire une opération « recrutement d'un animateur territorial ».

Ses missions seront les suivantes :

- Conduite et suivi du contrat cadre de partenariat avec le Département
- Développement et animation du réseau d'acteurs du développement local.
- Accompagnement des porteurs de projets locaux.
- Veille sur les dispositifs d'aides au développement existant (Région, Etat, Europe...), sur les appels à projets
- Montage et suivi administratif, technique et financier d'opérations programmées.
- Formalisation de dossiers de réponses à des appels à projet, montage de dossiers de demandes de subvention
- Participation à la rédaction et au suivi des contrats de territoire mis en place avec les acteurs du développement local (Pays, Département, Région)
- Conseil et assistance auprès des communes membres de la CCSN sur le montage de dossiers d'opérations programmées
- Mise en place et accompagnement du Conseil de Développement (mobilisation des membres, structuration du conseil, organisation de réunions, animation)

Le plan de financement proposé pour l'année 2019 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Rémunération et charges d'un agent sur 8 mois	20 200€	Fonds Territoriaux Contrat Cadre de Partenariat CCSN / Conseil Départemental de la Nièvre (80%)	16 160€
		Autofinancement CCSN (20%)	4 040€
TOTAL	20 200€	TOTAL	20 200€

Pour l'année 2020 le poste d'animateur territorial mobilisera 28 840€ au titre du contrat cadre de partenariat CCSN / Conseil Départemental de la Nièvre.

Aussi la Présidente propose au Conseil :

- D'actualiser le tableau des emplois en permettant le recrutement par référence à l'échelon 6 du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- De l'autoriser à prendre toutes les mesures utiles à ce recrutement
- De l'autoriser à formuler les demandes pour les subventions prévues au plan de financement.

Madame Julien fait une intervention en précisant que l'enveloppe du Conseil départemental est ouverte sur 3 ans et que le tableau présenté ne concerne que 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

16. Aménagement numérique du territoire : motion de soutien à la Candidature de Lucenay Les Aix au programme New Deal Mobile

Le processus « New Deal Mobile » lancé en 2018 vise à faire entrer des considérations de cohésion des territoires dans les modalités d'attribution des fréquences de téléphonie mobile.

Les nouvelles obligations inscrites dans les autorisations d'utilisation des fréquences engagent notamment les opérateurs à **démultiplier le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture et, dans ce cadre, à construire à leur charge chacun au moins 5 000 nouveaux sites sur tout le territoire.**

A cette fin, une chargée de mission du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales suit spécifiquement le dossier à la Préfecture de Région et une équipe projet départementale a été mise en place autour de la Sous-préfète de Château-Chinon pour déterminer les nécessités en termes de renforcement de la couverture 4G dans la Nièvre, notamment par la construction d'antennes.

Dans la Nièvre un premier groupe de sites a été déterminé par un arrêté ministériel du 4 juillet 2018 : Chaulaux, Challament, Epiry, Entreprises Rousseau et Borflex (Corvol), Mhère, Saint-Brisson, Saint-Honoré les Bains.

De nouveaux sites ont vocation à être identifiés dans ce dispositif adapté.

Sollicitée à cette fin, la Commune de Lucenay lès Aix s'est signalée à la fin de l'année 2018.

La Présidente propose au Conseil aujourd'hui d'appuyer les démarches de la Commune en insistant sur les points suivants :

- le centre-bourg de Lucenay, identifiée comme pôle de proximité dans les schémas régionaux et comptant près de mille habitants n'est actuellement pas couvert par la 4G ;

- l'usine Nipro Pharmapackaging employant 88 collaborateurs et fleuron de l'ampoule médicale n'est actuellement pas couvert par la 4G ;

- le déploiement de la Fibre porté par Nièvre Numérique dans le cadre de son Réseau d'Initiative Public ne concernera pas Lucenay avant un certain temps, non défini à ce jour, et une solution 4G Fixe (box 4g) pourrait être un palliatif acceptable permettant de satisfaire tant les particuliers que les professionnels, ainsi que le centre d'incendie et de secours.

A cette fin, la Présidente propose au Conseil de demander que la Commune de Lucenay, et notamment son centre-bourg ainsi que l'usine Nipro Pharmapackaging, soit intégrée dans la prochaine liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée et d'accompagner cette démarche par l'animation d'une pétition dans le même sens.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

17.SDMA : convention Ecodds

Les Déchets Diffus Spécifiques, c'est à dire des déchets chimiques des ménages, sont collectés en déchetteries dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur par l'organisme collecteur agréé ECODDS qui enlève et traite ces déchets gratuitement sous réserve d'un tri rigoureux.

Consécutivement au nouvel agrément ministériel dudit organisme, une nouvelle convention doit être établie.

La Présidente propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention proposée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

18.Affaires financières : Tarifs

La Présidente propose au Conseil d'ajouter le tarif suivant aux tarifs de la Communauté :

➤ **Musée :**

- Livre « Les Puits de la Machine » - prix de vente 10€ (ajout)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la faveur d'un vote unanime, approuve la proposition et établit la liste des tarifs actualisés comme suit :

Etablissement concerné	Dénomination service ou produit	Tarif
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée groupes enfants	2,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée demi tarif	3,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée groupes adultes	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ticket Musée plein tarif	6,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tickets Musée un seul site	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tickets du Toueur demi tarif	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tickets du Toueur plein tarif	2,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Circuit Touristique Groupe	50,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Location "Audioguide" (en sus du ticket d'entrée)	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Pot de miel	6,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Pastilles du mineur	3,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Présentoirs à Agate	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cartes postales modèle 1	1,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cartes postales modèle 2	1,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Fossiles petits modèles	3,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Fossiles grands modèles	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Ammonites (M2)	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Pin's Lampe	4,00 €

Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif cœur	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif nacre	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Fuschites	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Agates fines	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs minéraux	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs casque La Machine	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Blocs de charbon (M 1)	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Blocs de charbon (M 2)	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Calcites orange (M 2)	3,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Calcites orange (M 1)	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Agate	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clef pierre roulée	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Anthracite	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Bracelets magnétiques	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Bracelets Nacre	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Roses des sables	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	BD "Les Greffiers Barbichos"	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Améthyste Bahia	5,50 €
Musée de la Mine et Toueur	"Le Monde des Greffiers Barbichos"	5,90 €
Musée de la Mine et Toueur	Boules neigeuses	6,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Lampes de mine	7,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs Lampes raves	7,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Porte-clefs (Wagons)	9,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Sac en tissus	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Stylo	3,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Tee shirt (ancien logo)	6,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Tee shirt (nouveau logo)	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Mug	9,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Magnet	2,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Trilobites	7,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cristal de roche(M1)	4,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Cristal de roche(M2)	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Oursins polis	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Boites de 12 minéraux	8,50 €
Musée de la Mine et Toueur	Bonzaïs minéraux	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier magnetique 90 cm	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif pointe de Tourmaline	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Collier pendentif ambre	8,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Bois fossiles	12,00 €
Musée de la Mine et Toueur	«La petite histoire de la Mine de La Machine »	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Livre « Les Puits de la Machine »	10,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Livret « Au travail ! les métiers de la Houillère »	5,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Louise petite ouvrière"	6,50 €
Musée de la Mine et Toueur	"La Machine et sa houillère"	12,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Les enfants de la mine" (BD)	12,70 €
Musée de la Mine et Toueur	Dents de requins	15,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Le Royaume des forges"	15,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"Mémoire de la mine" nouvelle édition	17,00 €
Musée de la Mine et Toueur	"La Machine et ses environs"	19,90 €
Musée de la Mine et Toueur	"Decize et ses environs"	19,90 €
Musée de la Mine et Toueur	"Mariniers -Vie et quotidien"	26,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Modèle réduit "Berline de transport de Charbon"	60,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Petite lampes de mine	60,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Lampes de mine à huile	60,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Globes terrestres	120,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Lampes de mine (modèle 2)	120,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Lampes de mine (modèle 1)	160,00 €
Musée de la Mine et Toueur	Livre "Ils étaient Mineurs"	20,00 €

Musée de la Mine et Toueur	Frais d'envoi des produits en vente à la Régie	Tarifs postaux
Halte Nautique de Fleury	Tarif escale (avec eau et électricité)	9,00 €
Halte Nautique de Fleury	Douche	2,00 €
Amphélia	Jeton aire de service Camping car	4,10 €
Aire des gens du voyage	Stationnement Journée (aire provisoire)	1,60 €
Aire des gens du voyage	Stationnement Semaine (aire provisoire)	11,00 €
Aire des gens du voyage	Caution par emplacement (aire rénovée)	150,00 €
Aire des gens du voyage	Droit de place : par emplacement et par jour (aire rénovée)	1,50 €
Aire des gens du voyage	Fluides : le m3 d'eau	2,00 €
Aire des gens du voyage	Fluides : le kwh d'électricité	0,15 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Intervention plomberie	75,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Tuyauterie, plomberie/ml	50,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Robinet évier	50,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Bac à laver	300,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Robinet machine à laver	30,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Mitigeur douche	150,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Pommeau de douche	50,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Siphon douche	30,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Porte manteau	25,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Chasse d'eau	200,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : WC (cuvette + battant)	450,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Porte	900,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Arrêt de porte	20,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Poignée de porte	30,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Serrure	380,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Chauffe-eau	330,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Prise électrique	50,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Adaptateur électrique	30,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Interrupteur	50,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Convecteur électrique	150,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Eclairage bloc sanitaire	50,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Pavé de verre	100,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Auvent toit	200,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Graffiti, tag (1e m2)	300,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Grille d'aération	30,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Evier, WC bouchés anormalement	100,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Clé	15,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Raccord peinture au m²	40,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations bloc : Trou dans les murs	150,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations emplacement : Trou ds le sol, éclat de béton	150,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations emplacement : Etendoir	150,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations emplacement : Tampon ou grille EU-EP	150,00 €
Aire des gens du voyage	Dégradations emplacement : Branchement eau usée	2 100,00 €
Service Ordures Ménagères	Le passage en déchetterie pour les particulier, au-delà de 24 passages annuels gratuits	6,00 €
Service Ordures Ménagères	La carte de déchetterie	5,00 €
Service Ordures Ménagères	Dépôts des professionnels: Le m3 (déchets verts, gravats, tout-venant, bois)	6,00 €
Service Ordures Ménagères	Retrait encombrants sur inscription par camion ou benne au-delà du 1er passage gratuit (pas de gratuité en cas de dépôt benne)	20,00 €
Service Ordures Ménagères	Redevance spéciale: Tarif levée bac biodéchet = capacité du bac x prix au litre. Prix du litre pour calcul:	0,02 €

Service Ordures Ménagères	Redevance spéciale: Tarif levée bac Ordures résiduelles = capacité du bac x prix au litre. Prix du litre pour calcul:	0,03 €
Service Ordures Ménagères	Redevance spéciale: Tarif levée bac emballages ou papier max 770L	0,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs Biodégradables 20L : les 5 rouleaux	10,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs Biodégradables 80L : les 260 sacs	86,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs Biodégradables 240L : les 100 sacs	77,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs OMR de 100L : le rouleau	3,00 €
Service Ordures Ménagères	Composteur bois 350L	20,00 €
Service Ordures Ménagères	Sacs complémentaires à la dotation annuelle gratuite (ci-après): le rouleau	2 €
Service Ordures Ménagères	Bacs Tri ou OM 340 L	58 €
Service Ordures Ménagères	Bacs Tri ou OM 660 L	138 €
Service Faucardage	Visite préparatoire prestation de faucardage	81 €
Service Faucardage	Journée de faucardage et évacuation déchets verts - CCSN	623 €
Service Faucardage	Journée de faucardage (sans évacuation déchets verts) – EPCI voisins	750 €

19. Questions diverses

Madame Jamet donne lecture d'un courrier qui lui a été transmis par Monsieur Maréchal et où ce dernier demande des précisions sur le dossier « Maison de Santé de Decize » et un positionnement de la CCSN sur une potentielle utilisation des locaux propriétés de la Communauté, place Hanoteau.

Madame Roy rappelle les éléments suivants :

- En 2015 une réflexion autour d'un projet de santé groupant les professionnels de santé libéraux de Decize a été lancé avec l'appui de la ville ; ce projet a été validé par la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins le 27 Avril 2018. Parallèlement des réflexions ont eu lieu vis-à-vis du site Girault Roy pour la construction d'une maison de santé en mesure d'accueillir les professionnels groupés dans le projet de santé.
- En 2017 la Communauté de Communes, fusionnée, a pris la compétence facultative : « construction ou aménagement de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires destinées à la location à des professionnels contractuellement engagés, après validation d'un projet de santé ». Juridiquement, la compétence de la Communauté n'a donc trouvé à s'exercer qu'à compter de 2018. Un groupe de travail a été mis en place.
- La réflexion sur l'immobilier a été menée autour de 6 sites, puis 3 de manière plus poussée : les locaux de la maison de l'emploi place Hanoteau joint à la propriété de Monsieur Maréchal, le Central France Télécom, le bâtiment Girault Roy. Dans ce cadre, la DREAL a indiqué clairement par courrier que l'utilisation du site Girault Roy pour un usage autre qu'artisanal ou industriel était impossible sans une dépollution totale. Les autres sites présentaient des contraintes d'aménagement, de propriété et d'accessibilité.
- Suite cette réflexion, la construction sur un terrain au Four à Chaux a été envisagée et proposée à tous les professionnels le 25 mars 2019, ces derniers ont décliné la proposition.
- Parallèlement, un projet privé porté par Monsieur Debrousse semble se matérialiser et les professionnels ne sont plus intéressés pour s'installer dans une maison de santé communautaire, mais auraient plus des besoins immédiats en terme de local de réunion.

Elle conclut en disant qu'elle ne prend pas de décision seule.

Justine Guyot intervient en disant que la rumeur disant que la communauté ne serait pas en mesure de faire la maison de santé en raison de la fibre est sans aucun fondement, et qu'il n'y a pas d'opposition entre ces deux projets qui sont deux facettes de l'attractivité du territoire.

Elle redit, qu'à sa connaissance, les professionnels semblent à présent plus intéressés par un projet privé de maison de santé. Elle conclut en disant qu'il ne faut pas faire de dogmatisme vis-à-vis des initiatives privées et remercie la Communauté de Communes pour son implication sur le dossier.

Monsieur Gautheron ajoute que la démarche de Monsieur Maréchal lui semble incongrue puisque lors de la dernière réunion, seul un professionnel était partant pour s'installer dans une maison de santé construite par la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.